



Bruges

Le 12 juin 2026

DEC-2026-69

PTO / Centre commande publique / CB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260701-2025BRU043-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

Publication : 09/07/2026

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire (n° 2026-PERM-84) en date du 9 avril 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 21 avril 2026, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 3^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la décision municipale en date du 2 Mars 2026 n° 2026-25 reçue par la Préfecture de la Gironde en date du 3 Mars 2026, relative à la signature du marché n°2025-BRU0043 pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle tribune et du remplacement des sièges associés à la mezzanine au sein de la salle de spectacles de l'Espace Culturel Treulon. Il a été attribué à l'entreprise MASTER INDUSTRIE (SIRET 453 524 613 00024), candidat individuel, domiciliée zone Vendeopôle - rue Laënnec, à CHANVERRIE (85130), pour un montant global de 308 269,00 € HT soit 369 922,80 € TTC (T.V.A 20 %).

CONSIDERANT les travaux modificatifs demandés par la ville dans le cadre des dispositions des articles L2194-1 6^{ème} et R2194-8 du Code de la commande publique, relevant de modifications de faible montant (incidence financière de 4,69 % par rapport au montant initial du marché), portant sur des ajouts d'un habillage avant tribune repliée par la fixation de rideaux amovibles et de fauteuils amovibles en parterre.

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** l'avenant n°1 avec l'entreprise MASTER INDUSTRIE, candidat individuel, domicilié à CHANVERRIE (85130), pour l'ajout d'un habillage avant tribune repliée par la fixation de rideaux amovibles pour un montant de 7 210,00 € HT et l'ajout de fauteuils amovibles en parterre pour un montant de 7 257,60€ H.T pour un total de 14 467,60 € HT soit 17 361,12 € TTC (TVA à 20%) représentant une augmentation de 4,69 % par rapport au montant initial du marché.
- **De payer** à réception d'une facture, la somme de 14 467,60 € HT (TVA 20%), soit 17 361,12 € TTC, correspondant au montant de l'avenant n°1, portant le montant du marché à 322 736,60 € HT soit 387 283,82 € TTC, représentant une augmentation globale en plus-value sur le marché initial de 4,69 %.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr